



Puis je a la fin d'un bail de 3 ans faire un bail de 1an

Par **CLAUDE DANIEL**, le **02/01/2018** à **10:54**

[s][fluo]Bonjour,[/fluo][s]

Je suis propriétaire d'une villa dont un appartement qui se trouve à l'étage dans ma villa est loué avec un bail de 3 ans , je suis âgé de 77 ans, mon épouse n'est pas en très bonne santé, c'est une grosse propriété et j'ai l'intention de vendre cette villa dans quelques temps, je voudrais la vendre vide de tout occupant. Puis-je, à la fin du bail de 3 ans, reconduire un bail d'un an renouvelable à ma locataire ? puis-je le faire et comment faut-il procéder pour prévenir ma locataire ?

[s][fluo]Merci.[/fluo][s]

Un premier message commence toujours par un **Bonjour**, et s'achève par **Merci**.

Par **janus2fr**, le **02/01/2018** à **13:47**

Bonjour,

Est-ce une location vide ?

Si oui, alors non, vous ne pouvez pas faire un bail réduit à un an avec comme motif un projet de vente. Il existe bien un bail dérogatoire d'une durée minimale de un an, mais il faut un motif personnel de reprise du logement pour ce faire, la vente n'étant pas un tel motif.